

# Vérifiez avant d'investir

Utilisez cette fiche de travail pour noter l'information recueillie lors de la sélection d'un conseiller financier. Les brochures des ACVM «Investir avec l'aide d'un conseiller financier» et «Comprendre l'inscription» contiennent d'autres renseignements importants à considérer avant de faire votre choix. Visitez [www.sontilsinscrits.ca](http://www.sontilsinscrits.ca) pour plus d'information.



Nom du conseiller

Société/Employeur

Adresse

Numéro de téléphone

## ÉTAPE 1: Vérifiez l'inscription

- Est-ce que la société est inscrite?  Oui  Non
- Est-ce que le conseiller est inscrit?  Oui  Non
- Est-ce que leur inscription est en vigueur?  Oui  Non
- Leur inscription est-elle assujettie à des conditions? Si oui, lesquelles? \_\_\_\_\_
- La condition limite-t-elle leurs activités ou les soumet-elle à une surveillance?  Oui  Non

*En général, les professionnels de l'industrie des valeurs mobilières doivent être inscrits auprès de l'autorité en valeurs mobilières des provinces et territoires où ils font affaire. Si leur inscription n'est pas en vigueur ou si elle a été suspendue, choisissez un autre conseiller ou une autre société.*

**Remarque :** Si la personne a déjà fait l'objet de mesures disciplinaires, mais est maintenant inscrite, il est conseillé de communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières ayant imposé les mesures pour vérifier si son inscription fait l'objet de restrictions quelconques. Avoir les informations suivantes à portée de main lorsque vous appelez peut être utile :

## ÉTAPE 2: Vérifiez les antécédents disciplinaires

Si la personne ou la société a déjà été sanctionnée par une autorité provinciale ou territoriale en valeurs mobilières, un lien vers de l'information plus détaillée sera affiché dans les résultats de recherche.

La personne a-t-elle déjà été sanctionnée par une autorité en valeurs mobilières?  Oui  Non

Si oui, pour quelle infraction?

- S.o.
- Conduite contraire à l'intérêt public
- Violation d'ordonnance
- Non-dépôt de déclaration d'initié
- Fraude
- Placement illégal ou sans inscription
- Déclarations fausses ou trompeuses
- Activités exercées sans inscription
- Opérations sur valeurs sans inscription ou illégales
- Autre

Si oui, y avait-il des sanctions?

- Interdiction administrateur/dirigeant
- Interdiction d'opérations
- Achèvement de la formation
- Interdiction de relations avec les investisseurs
- Montant de l'amende \_\_\_\_\_ \$
- Engagement spécifique
- Interdiction d'inscription
- Autres

Échéance (ou permanentes)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sont-ils sur la liste de l'OCRCVM des mesures de l'application de la loi ?

(Cliquez « Recherche de dossiers disciplinaires » sur [www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca))

Oui  Non

Ont-ils été sanctionnés par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels ?

(Cliquez « Check an Adviser » sur [www.mfda.ca](http://www.mfda.ca)—anglais seulement)

Oui  Non

Ont-ils déjà fait l'objet de mesures disciplinaires de la Chambre de la sécurité financière ?

(Cliquez « Déontologie et discipline » sur <http://www.chambresf.com/>—Québec seulement)

Oui  Non

Ont-elles été ajoutées à une liste de mises en garde ou à une liste de surveillance dans

le site Web de votre organisme de réglementation ?

Oui  Non

**Remarque :** Si vous vous apercevez qu'une personne avec laquelle vous faites affaire **n'est pas inscrite ou apparaît sur une liste de mises en garde**, communiquez immédiatement par téléphone ou par courriel avec votre autorité en valeurs mobilières

Depuis la création de l'OSBI, la grande majorité des plaintes ont été réglées. Les cas où la société a refusé d'indemniser son client sont rares, mais ils existent. Les investisseurs peuvent juger bon de consulter la liste de l'OSBI rassemblant le nom des sociétés ayant refusé d'indemniser des investisseurs, contrairement à l'avis de l'OSBI, pour déterminer si leur société de placement est celle qui leur faut.

### ÉTAPE 3 : Vérifiez les nouvelles et faites des recherches dans Internet

Êtes-vous à l'aise avec les antécédents de la société ?

Oui  Non

Voudriez-vous travailler avec cette personne et cette société ?

Oui  Non

### ÉTAPE 4 : Vérifiez si le conseiller et l'entreprise vous conviennent

#### Posez ces questions à propos du conseiller et de l'entreprise

Êtes-vous inscrit, ainsi que votre entreprise, auprès d'une autorité en valeurs mobilières ?

Quelle formation et quelle expérience professionnelles avez-vous ?

En vertu de votre inscription, quels types de placement êtes-vous autorisé à offrir ?

Depuis combien de temps votre entreprise est-elle en affaires ?

Depuis combien de temps travaillez-vous pour cette entreprise ?

Si je suis préoccupé par la façon dont mes investissements ont été traités, comment devrais-je procéder ?

Quelle est la politique de règlement des différends de votre société ?

## Demandez comment le conseiller prévoit vous aider et quel en sera le coût

Comment êtes-vous rémunéré pour vos services (salaire, commission ou honoraires fixes) ?

Comment comptez-vous m'aider à atteindre mes objectifs ?

À quelle fréquence me fournirez-vous de l'information sur mon compte ?

À quelle fréquence réviserez-vous mon portefeuille ?

Serez-vous mon point de contact principal ou est-ce que quelqu'un d'autre de vos bureaux communiquera avec moi ?

Pourquoi pensez-vous que vous êtes un bon conseiller pour moi? Si vous ne l'êtes pas, qui recommandez-vous et pourquoi ?

Parlez-moi de vos autres clients qui ont des objectifs semblables aux miens et de la façon dont vous les avez aidés à les atteindre.

## ÉTAPE 5: Décidez ce que vous allez faire maintenant

Décidez si le conseiller au sujet duquel vous avez fait des recherches vous convient.

Le choix d'un conseiller est une décision personnelle et ne devrait pas être basé seulement sur les réponses de ce cahier. Vous devez également décider si vous vous sentez à l'aise et en confiance avec la personne et l'entreprise que vous considérez. Il est important de travailler avec quelqu'un avec qui vous pouvez avoir des conversations franches et ouvertes et avec qui vous vous sentez à l'aise de discuter de vos préoccupations.

- Oui, je veux travailler avec ce conseiller. Je vais communiquer avec lui pour prévoir ma première discussion de planification.
- Date:* \_\_\_\_\_
- Heure:* \_\_\_\_\_
- Non, je vais continuer à chercher un conseiller.